

*Ports de pêche et de plaisance*

année, trouveront refuge quelque 15 bateaux de plus, la situation est non seulement dangereuse mais catastrophique, et tel état de fait devient intolérable.

Tant et aussi longtemps que le havre actuel ne sera pas agrandi et protégé par au moins un brise-lames orienté nord-sud du côté est, il demeurera illusoire de vouloir exploiter le tourisme nautique sur le Saint-Laurent et plus à l'est tout autour de la péninsule gaspésienne. Tant et aussi longtemps que la protection ne sera pas assurée aux visiteurs, il sera toujours un peu ridicule d'organiser, au niveau régional, des régates en haute mer qui se voudront internationales. C'est pourtant le statut que se permet d'espérer obtenir la classique du lieutenant-gouverneur. Le succès qu'a remporté cette compétition au cours des dernières années quant au nombre de participants est tout de même assez étonnant compte tenu de l'insuffisance des abris et de l'inexistence des services. Cet état de surprise pourrait bien un jour se muter en inquiétude et se terminer par un drame, advenant un nombre de participants un peu trop considérable.

L'apport économique qu'entraîne un attrait touristique tel que cette classique annuelle ne pourra jamais espérer atteindre une certaine importance dans le minimum que constitue l'érection du brise-lames évoqué plus haut. Toute manifestation de ce genre chez nous sera vouée à l'échec et à la disparition pure et simple, à plus ou moins brève échéance. Monsieur le président, dans l'Est du Québec comme partout ailleurs au pays, la saison estivale est très courte, et les efforts du ministère en vue de développer le tourisme, de stimuler chez tous les Québécois le goût de la vie en plein air et d'exploiter les richesses de l'environnement ne seront jamais taxés de démesure.

Le Saint-Laurent constitue une richesse écologique de premier ordre et l'on ne saurait jamais trop insister sur l'importance de l'exploitation rationnelle de ce plan d'eau unique, au profit de tous les citoyens de cette province, sans aucune distinction. L'aménagement d'un port de plaisance chez nous aurait pour effet immédiat de prolonger d'au moins deux mois la saison de nautisme sur le fleuve Saint-Laurent et, par conséquent, de permettre à plus de gens de goûter les plaisirs sains que procure un site écologique exploité rationnellement et démocratiquement. La vocation touristique du Bas Saint-Laurent et de la Gaspésie a été stigmatisée à plus d'une reprise au cours des années passées; les rapports et études diverses sur ce sujet sont légions et abondent dans le même sens affirmatif. Les mesures positives du ministère dans le but de rentabiliser cette importante activité économique seront donc toujours favorablement perçues par toute la population.

Les tendances qui se précisent chaque année au sein de la collectivité québécoise donneront, au cours de la prochaine décennie, une importance accrue au ministère du Tourisme. L'augmentation du pouvoir d'achat moyen, l'engouement de plus en plus marqué pour la vie et les sports de plein air, la courbe ascendante des heures de loisirs feront du Québec, à moyen terme, une plaque tournante du tourisme canadien et mondial pour peu que l'on se donne la peine d'aménager convenablement les sites touristiques stratégiques. Monsieur le président, nul ne peut nier l'attrait évident qu'exercent sur le touriste québécois, canadien et international, la péninsule gaspésienne et les Îles-de-la-Madeleine, surtout depuis la création récente de parcs provinciaux et fédéraux, et nous ne croyons

pas faire preuve de témérité en affirmant que cette tendance s'accroîtra au cours des années.

L'Île d'Anticosti, qu'acquerrait récemment le ministère, ne fera qu'amplifier cette tendance et soulignera davantage le besoin d'aménagements stratégiques de ports de plaisance sur les rives du Saint-Laurent, en amont de ces centres d'attraction. Il apparaît dès lors évident qu'une cité de services comme Rimouski devient une étape névralgique sur la route des touristes nautiques, lorsque l'on constate les distances énormes que représentent de tels périple. Nous voulons donc insister sur l'urgence de réaliser les travaux préliminaires et la construction du brise-lames dès cette année, un pas de plus vers le progrès de ce pays qui est le nôtre. Il est donc urgent, monsieur le président, je pense, que le ministère se mette au travail et réponde au désir d'un groupe très important de la région de Rimouski.

Le Québec est franchement en retard dans ce domaine puisque cette province paraît bien pauvre avec ses quelques 25 à 30 marinas alors que pour sa part, remarquons bien, je ne suis pas jaloux de ce que je vais dire dans quelques instants, l'Ontario en compte plus de 2,000, dont au moins 500 ont été construites avec l'aide du gouvernement fédéral. Après plus de 10 ans d'efforts, je pense qu'il sera très sage, sinon équitable, que le ministère pense à ces groupes isolés qui font des efforts réels en vue d'obtenir de l'aide pour réaliser leur projet de marina.

Par ailleurs, je sais, monsieur le président, que le ministre responsable de ce projet de loi mettra tous les intéressés au courant de ce projet de marina dans la ville métropole de la région de la Gaspésie, et que celui-ci répondra favorablement aux vœux de ce groupe de contribuables québécois. J'espère que le ministre prêtera une oreille attentive aux vœux de tous ceux qui sont en train de vouloir ériger une marina à Rimouski et ce depuis de nombreuses années. Espérons que tout ce projet de loi aura pour effet de permettre, comme je le disais tantôt, à ces valeureux citoyens de la région du Bas du fleuve profiter du bill C-7.

● (2030)

[Traduction]

**M. F. Oberle (Prince George-Peace River):** Monsieur l'Orateur, je suis heureux de participer à ce débat, surtout parce que le bill à l'étude, le bill C-7, mérite, du moins en principe, l'approbation et l'assentiment de notre parti et de l'opposition en général. Il est décevant cependant que le ministre lui-même ne se montre pas aussi empressé que nous à faire progresser la mesure à la Chambre et qu'il brille par son absence ce soir. C'est une chose qui nous réjouit beaucoup moins que les dispositions de la mesure elle-même.

Nous nous réjouissons que l'on songe maintenant, comme le ministre l'a dit dans son discours, à intégrer les nombreux services des ministères et des organismes qui étaient responsables de ports de pêche et des ports de plaisance sur les lacs, les océans et les cours d'eau, tous ces services relevant désormais du ministère des Pêches et de l'Environnement.

Monsieur l'Orateur, nous savons qu'il n'en a pas toujours été ainsi. Si quelqu'un s'avisait de se prévaloir de la loi, soit pour construire des petits ports ou d'autres installations sur les plages, ou si quelqu'un essayait de conclure des ententes avec des particuliers, des municipalités ou des provinces, quand le ministère daignait accuser réception de la demande, la respon-